

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13 rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS**

**Année 2022**

**Décision du 3 novembre 2022**

<b>11.2022-01</b>	<p><b><u>COMMUNICATION</u></b></p> <p><b>OBJET : Avenant n° 1 au marché de « Migration des sites Internet développés sur le CMS TYPO3 v7 [7.6.51] vers TYPO3 v11, refonte et création de nouveaux sites Internet, évolutions fonctionnelles et maintenance »</b></p>
-------------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**CONSIDÉRANT** la volonté de Clisson Sèvre et Maine Agglo, de 7 de ses communes membres, du Syndicat mixte du Pays du Vignoble Nantais et du Syndicat Mixte Loire et Goulaine de lancer une consultation en groupement de commandes pour la création et la refonte de leurs sites Internet respectifs,

**VU** la convention du groupement de commandes en date du 22 octobre 2021 portant sur la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, et désignant Clisson Sèvre et Maine Agglo en tant que coordonnateur du groupement au sens de l'article L2113-7 du code de la commande publique,

**VU** la décision n °B\_01.02.2022-05 du Bureau Communautaire du 1<sup>er</sup> février 2022 autorisant la signature d'un accord cadre à bons de commande pour la migration des sites Internet développés sur le CMS TYPO3 v7 [7.6.51] vers TYPO3 v11, la refonte et la création de nouveaux sites Internet, et les évolutions fonctionnelles et la maintenance avec la société E-magineurs SAS, 35 bis rue Marc Bloch, 69007 LYON,

**Considérant** l'accord-cadre conclu avec la société E-magineurs SAS pour un montant maximum de 150 000,00 € HT pour la durée du marché, étant entendu que le marché s'exécutera sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées,

**Considérant** que ce marché est conclu pour une durée de 4 ans,

**Considérant** la nécessité de revoir le planning d'exécution de la prestation de migration des sites Internet vers TYPO3 v11, en raison des spécificités de la plateforme et des contraintes techniques du titulaire,

**Considérant** la nécessité de signer un avenant de prolongation n°1, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** de conclure un avenant n° 1 avec la société E-magineurs SAS, 35 bis rue Marc Bloch, 69007 LYON actant la prolongation du délai d'exécution de la prestation de migration des sites Internet vers TYPO3 v11, jusqu'au 21 août 2023 étant entendu que cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché en cours.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20221107-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-11-2022

Publication le : 07-11-2022



Le Président,  
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site  
internet le : 08/11/2022



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES AVENANT N°1

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO  
13 rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

Acheteur, membre du groupement de commandes chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la partie des prestations qui le concerne, en vertu des dispositions de l'article 4.2 de la convention de groupement de commandes en date du 22 octobre 2021.

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

E-MAGINEURS SAS  
35 bis, rue Marc Bloch  
69007 LYON

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Accord cadre - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA Migration des sites Internet développés sur le CMS TYPO3 v7 [7.6.51] vers TYPO3 v11, refonte et création de nouveaux sites Internet, évolutions fonctionnelles et maintenance

Marché n° 21.056

■ Membres du groupement de commandes :

- Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Commune d'Aigrefeuille sur Maine
- Commune de Château-Thébaud
- Commune de Clisson
- Commune de Gorges
- Commune de Haute-Goulaine
- Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson
- Commune de Vieillevigne
- Syndicat mixte du Pays du Vignoble Nantais
- Syndicat Mixte Loire et Goulaine

■ date de la signature de la convention du groupement de commandes : 22 octobre 2021

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22 février 2022

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

L'accord-cadre démarre à la date de la notification pour une durée totale de 4 ans.

■ Montant maximum annuel de l'accord-cadre :

Conformément à l'article R.2162-4 du code de la commande publique, l'accord cadre sera conclu sans minima et avec un maxima de 150 000 € HT, valable pour la durée de l'accord-cadre soit 4 ans.

Les bons de commande détermineront le coût de chaque prestation. Il sera fait application des prix indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires pour connaître le coût exact de chaque prestation.

## **D - Objet de l'avenant.**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Il s'avère que, lors de la remise de son offre, le titulaire s'était engagé sur un certain nombre de délais de réalisation et de temps de rétablissement, délais reportés à l'article 4.2 de l'Acte d'Engagement.

Il s'avère que dans sa réponse, le candidat a sous-estimé le temps nécessaire pour réaliser la prestation de migration des sites Internet vers TYPO3 v11, malgré les indications fournies et les réponses apportées lors de la consultation. Cet état de fait s'est imposé lors de l'audit technique réalisé dans le cadre de l'exécution de la prestation. Pour assurer la réalisation de la prestation, en tenant compte des spécificités de la plateforme et des contraintes techniques du titulaire, un nouveau planning a été élaboré.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de l'impossibilité pour le titulaire de tenir les délais initialement annoncés pour la migration de tous les sites de la plateforme TYPO3 v7 LTS [7.6.51] vers TYPO3 v11, et la validation d'un nouveau planning de migration et de déploiement des sites Internet.

Ce nouveau planning, joint en annexe, aura dorénavant valeur contractuelle et se substitue au planning de migration et de déploiement précédemment accepté.

■ Incidences introduites de par la signature de l'avenant :

L'avenant n° 1 a une incidence sur le délai de migration de tous les sites, initialement estimé à 110 jours tel qu'indiqué à l'article 4.2 de l'acte d'Engagement.

Le délai sur lequel s'engage le titulaire est augmenté pour tenir compte de la modification du planning de migration et de déploiement des sites Internet ; la date butoir de migration de tous les sites est dorénavant fixée au 21/08/23, en lieu et place des 110 jours ouvrés initialement prévus.

Ce nouveau délai d'exécution doit être pris en compte dans l'exécution du Bon de Commande n°1 notifié par CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO le 10 mars 2022.

Aucune autre clause du marché n'est modifiée par la signature du présent avenant.


■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

### E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Philippe COURAND – Directeur de production	13/10/2022	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Clisson, le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur)

## ANNEXE 1 : Nouveau planning de migration et de déploiement des sites Internet

Nom	Date de début	Date de fin	Durée	Prédécesseurs	Numéro hiérarchique	Assignments	
<b>32 Audit Emagineurs</b>	<b>07/03/2022</b>	<b>15/04/2022</b>	<b>30</b>			<b>1</b>	
<b>142 PHASE 1 MONTEE DE VERSION</b>	<b>19/04/2022</b>	<b>29/05/2023</b>	<b>290</b>			<b>2 SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO</b>	
246 LOT 1 - sites agglo standardisés	19/04/2022	12/08/2022	84		2.1	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
144 DEV BACK	19/04/2022	10/06/2022	39		2.1.1	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
709 extension synchro	13/06/2022	08/07/2022	20	144	2.1.2	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
147 DEV FRONT	09/05/2022	10/06/2022	25		2.1.3	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
219 Atelier 1	05/05/2022	05/05/2022	0		2.1.4	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
222 Atelier 1.2	12/05/2022	12/05/2022	0		2.1.5	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
201 Atelier présen biel	24/05/2022	24/05/2022	0		2.1.6	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
203 Recette IOT 1	13/06/2022	29/07/2022	35		2.1.7	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
153 LOT 1 Recette interne	13/06/2022	17/06/2022	5	165	2.1.7.1	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
165 Mise en place préproduction	13/06/2022	13/06/2022	0	147	2.1.7.2	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
155 LOT 1 Recette CSMA	20/06/2022	08/07/2022	15	153	2.1.7.3	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
270 traitement des retours	11/07/2022	29/07/2022	15	155	2.1.7.4	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
551 Livraison	01/08/2022	12/08/2022	10		2.1.8	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
555 export BDD prod + stop contribution	01/08/2022	01/08/2022	0	270	2.1.8.1	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
552 copie intégration des contenus prod	01/08/2022	12/08/2022	10	270	2.1.8.2	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
554 mise en ligne	15/08/2022	15/08/2022	0	552	2.1.8.3	SOCLE COMMUN TYPO3 V11 + MIGRATION SITES AGGLO	
<b>710 Nx sites communes</b>	<b>15/08/2022</b>	<b>02/12/2022</b>	<b>80</b>		<b>2.2</b>	<b>CREATION SITE WEB</b>	
442 NV SITE COMMUNE 1 / VIEILLEVIGNE	15/08/2022	07/10/2022	40		2.2.1	CREATION SITE WEB	
443 lancement	15/08/2022	15/08/2022	0		2.2.1.1	CREATION SITE WEB	
444 design	15/08/2022	19/08/2022	5	443	2.2.1.2	CREATION SITE WEB	
445 développement	22/08/2022	16/09/2022	20	444	2.2.1.3	CREATION SITE WEB	
447 recette	19/09/2022	30/09/2022	10	445	2.2.1.4	CREATION SITE WEB	
459 traitement des retours	03/10/2022	07/10/2022	5	447	2.2.1.5	CREATION SITE WEB	
446 livraison PROD	10/10/2022	10/10/2022	0	459	2.2.1.6	CREATION SITE WEB	
472 NV SITE COMMUNE 2 / AIFREFEUILLE	10/10/2022	02/12/2022	40		2.2.2	CREATION SITE WEB	
474 lancement	10/10/2022	10/10/2022	0		2.2.2.1	CREATION SITE WEB	
476 design	10/10/2022	14/10/2022	5	474	2.2.2.2	CREATION SITE WEB	
478 développement	17/10/2022	11/11/2022	20	476	2.2.2.3	CREATION SITE WEB	
480 recette	14/11/2022	25/11/2022	10	478	2.2.2.4	CREATION SITE WEB	
482 traitement des retours	28/11/2022	02/12/2022	5	480	2.2.2.5	CREATION SITE WEB	
484 livraison PROD	05/12/2022	05/12/2022	0	482	2.2.2.6	CREATION SITE WEB	
<b>250 LOT 4 - communes</b>	<b>05/12/2022</b>	<b>29/05/2023</b>	<b>126</b>		<b>2.3</b>	<b>MIGRATION SITE WEB</b>	
564 export BDD prod	05/12/2022	05/12/2022	0		2.3.1	MIGRATION SITE WEB	
566 intégration contenus prod	05/12/2022	16/12/2022	10		564	2.3.2	MIGRATION SITE WEB
151 lot 4 DEV	02/01/2023	20/03/2023	56		566	2.3.3	MIGRATION SITE WEB
647 commune 1	02/01/2023	11/01/2023	8		2.3.3.1	MIGRATION SITE WEB	
652 commune 2	12/01/2023	23/01/2023	8	647	2.3.3.2	MIGRATION SITE WEB	
654 commune 3	24/01/2023	02/02/2023	8	652	2.3.3.3	MIGRATION SITE WEB	
656 commune 4	03/02/2023	14/02/2023	8	654	2.3.3.4	MIGRATION SITE WEB	
658 commune 5	15/02/2023	24/02/2023	8	656	2.3.3.5	MIGRATION SITE WEB	
660 commune 6	27/02/2023	08/03/2023	8	658	2.3.3.6	MIGRATION SITE WEB	
662 commune 7	09/03/2023	20/03/2023	8	660	2.3.3.7	MIGRATION SITE WEB	
205 Recette IOT4	21/03/2023	29/05/2023	50		2.3.4	MIGRATION SITE WEB	
168 LOT 4 Recette interne	21/03/2023	27/03/2023	5	168	2.3.4.1	MIGRATION SITE WEB	
172 LOT 4 Recette CSMA	28/03/2023	08/05/2023	30	168	2.3.4.2	MIGRATION SITE WEB	
174 Traitement recette complète	09/05/2023	29/05/2023	15	172	2.3.4.3	MIGRATION SITE WEB	
<b>248 LOT 3 - sites agglo spécifiques</b>	<b>02/01/2023</b>	<b>12/05/2023</b>	<b>95</b>		<b>552 2.4</b>	<b>MIGRATION SITES SPE AGGLO</b>	
149 lot 3 DEV FRONT	02/01/2023	10/03/2023	50		2.4.1	MIGRATION SITES SPE AGGLO	
204 Recette IOT 3	13/03/2023	28/04/2023	35		2.4.2	MIGRATION SITES SPE AGGLO	
159 LOT 3 Recette interne	13/03/2023	17/03/2023	5	149	2.4.2.1	MIGRATION SITES SPE AGGLO	
161 LOT 3 Recette CSMA	20/03/2023	07/04/2023	15	159	2.4.2.2	MIGRATION SITES SPE AGGLO	
283 traitement des retours	10/04/2023	28/04/2023	15	161	2.4.2.3	MIGRATION SITES SPE AGGLO	
176 Livraison	01/05/2023	12/05/2023	10	283	2.4.3	MIGRATION SITES SPE AGGLO	
244 Copie + intégration contenus PROD	01/05/2023	12/05/2023	10	244	2.4.3.1	MIGRATION SITES SPE AGGLO	
245 Mise en ligne	15/05/2023	15/05/2023	0	244	2.4.3.2	MIGRATION SITES SPE AGGLO	
<b>247 PHASE 2 EVOLUTIONS</b>	<b>21/06/2022</b>	<b>21/08/2023</b>	<b>305</b>			<b>3 EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SOCLE COMMUN TYP03 V11</b>	
236 Phase de spécifications évolutions	21/06/2022	25/07/2022	25	201-FS-P200	3.1	EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SOCLE COMMUN TYPO3 V11	
178 DEV BACK EVOLUTION	15/05/2023	19/06/2023	26		176	3.2	EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SOCLE COMMUN TYPO3 V11
180 DEV FRONT EVOLUTION	05/06/2023	06/07/2023	24	176-FS-P15D	3.3	EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SOCLE COMMUN TYPO3 V11	
441 Recette lot 2	07/07/2023	17/08/2023	30		3.4	EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SOCLE COMMUN TYPO3 V11	
342 recette interne	07/07/2023	13/07/2023	5	180	3.4.1	EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SOCLE COMMUN TYPO3 V11	
343 recette CSMA	14/07/2023	27/07/2023	10	342	3.4.2	EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SOCLE COMMUN TYPO3 V11	
347 traitement des retours	28/07/2023	17/08/2023	15	343	3.4.3	EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SOCLE COMMUN TYPO3 V11	
339 MEP	18/08/2023	21/08/2023	2	180-347	3.5	EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SOCLE COMMUN TYPO3 V11	

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200067635-20221107-1-AR

Réception par le préfet : 07-11-2022



Le Président,  
Jean-Guy Cornu